



Conseil d'Administration du 29 juin 2015

Ordre du jour

| | |
|---|---|
| Déclaration liminaire..... | 2 |
| 1/ Point d'actualité..... | 3 |
| 2/ Compte financier (pour discussion suite au vote bloqué du 29 avril)..... | 3 |
| 3/ Budget rectificatif N°2 de l'exercice 2015..... | 4 |
| 4/ Elaboration du programme d'activité 2016..... | 5 |
| 5/ Conventions-Cadres de partenariat avec l'INERIS et IRSTEA..... | 5 |
| 6/ Barèmes de remboursement des frais de déplacement..... | 5 |
| 7/ Déclarations d'intérêts des membres du conseil d'administration..... | 6 |

Vos élus CGT

| | |
|---|--|
| Loïc PEDELUCQ DTec ITM Tel : 0160523180 loic.pedelucq@cerema.fr | Philippe Garcia DTer NC Tel : 0235688910 philippe.Garcia@cerema.fr |
| Isabelle LIENARD DTer NP Tel : 0320484957 isabelle.lienard@cerema.fr | Didier BATON DTec TV Tel : 0472745989 didier.baton@cerema.fr |

Pour nous nous joindre

cgt.syndicats.oh.cerema@i-carre.net

Déclaration liminaire

L'effervescence de la phase d'élaboration du projet stratégique a laissé place à la déception, l'écœurement et la démoralisation. Si à la construction du CEREMA en 2014, les agents s'inquiétaient pour son devenir et sa pérennité, aujourd'hui, ils s'inquiètent pour leur poste et leur propre avenir. De multiples raisons conduisent à cette morosité :

La baisse programmée des infrastructures conduit chaque site à se sentir visé d'autant qu'il ne devrait rester sur toute la France que deux entités dans le domaine des nouvelles infrastructures.

Les départements d'études sont désappointés à l'idée de devoir rapporter de l'argent frais alors qu'ils étaient largement financés par les directions d'administration centrales. En 2009 - 2011 cette reconversion ne s'est pas opérée lors du plan d'évolution des CETE, personne et surtout pas les directions d'administration centrales n'étant en mesure de définir l'activité en termes de développement durable, croissance verte, ...

La compétition entre les directions techniques et les directions territoriales ne semble pas faiblir, au contraire. Nous sentons de plus en plus une défiance entre ces directions, dans un schéma hiérarchisé avec d'un côté la noblesse et de l'autre le tiers-état.

Le blocage des postes, sauf lorsqu'il s'agit de l'encadrement de haut niveau, est très mal apprécié par les agents, alors que le non remplacement des agents en charge de la production conduit à une augmentation des charges de travail, des pressions ... Par exemple, à la Direction Territoriale Normandie Centre, il y a 9800 heures annuelles écrêtées en 2014 (environ 7 postes) sans parler des heures quotidiennes écrêtées, celles qui ne sont pas comptabilisées, les congés non pris, les heures supplémentaires ... Nous estimons au CEREMA un manque d'environ 400 postes !

L'encadrement N+1 des équipes est submergé de tableaux, d'outils de suivi en tous genres (SIGMA, SINPPA, ...), de réunions ... Il n'a plus les moyens d'encadrer et encore moins de produire ! Les directions lui donnent le sentiment d'être dans la noblesse, mais en fait il est totalement écarté des circuits de décisions, lesquelles ne sont que rarement concertées et encore moins justifiées. Les arbitrages sont rendus à la hussarde.

L'outil SIGMA est totalement dévoyé. L'activité produite mais non monétisable n'est pas comptabilisée, sauf pour le management et les formations. La hiérarchie et la direction du CEREMA refusant de prendre en compte cette production, elles renvoient le conflit d'arbitrage entre activités sur les agents. En outre la validation des activités est complétement inadaptée, les donneurs d'ordres et affaires étant multiples. Cet outil introduit la culture de chiffre, déshumanise les relations hiérarchiques et spolie l'encadrement. A la Dtec ITM, que nous évoquerons ci-après, SIGMA est utilisé pour stigmatiser les agents avec un affichage public de la production de chacun. Des N+2 de ce service ont l'audace de demander au N+1 la production individuelle de chaque agent, alors que l'outil SIGMA a été mis en œuvre pour éviter cette dérive. Nous l'affirmons ici, le contrôle hiérarchique ne peut se réduire à la consultation de SIGMA. Il est urgent que l'encadrement encadre et que la direction du CEREMA et les directions locales modifient leur comportement.

Les ministères de tutelle chipotent pour la revalorisation des indemnités de déplacement, qui n'ont pour but que de rétribuer à leur juste valeur les déplacements des agents. La proposition de la CGT (cf pétition), coûterait moins de 300 000 €, alors que d'un trait de crayon, les ministères nous suppriment 2,3 millions d'euros pour charge de service public ! Sans parler des avantages en nature que s'accordent certains cadres : bureau à Trappe ou à Aix en Provence d'agent en poste à Bron ; bénéfice de véhicules de services, Etc ... Si le CEREMA doit faire des économies pour financer la revalorisation des frais de déplacements, la CGT a des idées ...

Nous tenons aussi à évoquer les locaux du CEREMA. Le rapport Berteaud n'est toujours pas publié. Soit ce rapport est très mauvais pour le CEREMA et dans le contexte actuel serait explosif, soit il est très mauvais pour le ministère au point qu'il demeure secret. En tout cas cette situation de pourrissement sert à la fois le

ministère et la direction du CEREMA et maintient les agents dans une incertitude professionnelle. Plus immédiatement, nous attirons l'attention du CA sur la sous dotation du CEREMA à sa création qui a conduit à n'assurer que les véhicules de services. Car la récente inondation des locaux de la DTec TV à Lyon ne sera pas prise en charge par une assurance. Là aussi, nous exigeons que le ministère qui a failli à l'origine de la création du CEREMA abonde spécifiquement notre établissement pour la remise en ordre de ce bâtiment. Par ailleurs, le préfet de Loire-Atlantique a annoncé la fermeture de la Maison des Administrations Nouvelles (MAN) à Nantes. Quid des agents et des services de la Dter Ouest ?

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence, les conséquences de ce que nous venons d'évoquer brièvement notamment en termes de refus des directeurs d'entendre et de donner suite aux alertes des représentants du personnel. Le 22 juin un agent de la DTec ITM a avalé plusieurs cachets sur son lieu de travail, geste ressenti par ses collègues comme une tentative de suicide. Le lendemain, la secrétaire générale de ce service a géré seule tant bien que mal la situation tandis que le directeur a préféré donner priorité à un séminaire de l'IDDRIM. Ce tragique événement est révélateur à la fois de ce que subissent les agents et des risques psychosociaux sous-estimés, mais aussi du détachement de l'encadrement supérieur. Malheureusement ce service n'est pas le seul en grande difficulté. Au siège par exemple, le service paye est décimé entre les agents en dépression et arrêt maladie et les agents qui ont fait une demande de mobilité.

Réponses

Le Directeur Général (DG) pense que la situation n'est pas aussi dramatique, même s'il y a des sujets à améliorer : SIGMA, rôle du management, clarification entre directions techniques et territoriales ...

Il précise effectivement que le CEREMA s'est assuré à minima (véhicules seulement) et qu'il y a des conséquences par exemple pour la salle inondée de la Dtec TV.

Les deux premiers cycles de mutations de 2015 (01/15 et 05/15) ayant été bénéficiaires (arrivées>départs), pour le 3e cycle 2015 (09/15) le Cerema a réduit le nombre de postes ouverts (grande majorité réservés Cerema... en dehors de quelques postes A+...) pour équilibrer la masse salariale sur 2015.

Concernant la DTec ITM, il estime qu'il s'agit d'une situation de détresse d'un agent et qu'il faut attendre les résultats de l'enquête CHSCT est en cours.

Sur le rapport immobilier, il annonce maintenir sa demande de publication, mais c'est le ministère qui en décide.

Commentaire : La direction du CEREMA ne semble toujours pas prendre la mesure du mal-être des agents. Aucune réponse sur l'encadrement et la coupure entre direction et agents en prise avec la production ! Nombres de sujets et questions demeurent sans réponse !

1/ Point d'actualité

La Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI tutelle du CEREMA) annonce la mise en place d'un contrat d'objectif et de performance (COP) pour le fin de l'année.

Les collectivités insistent sur la nécessité de les consulter pour l'élaboration de ce COP.

2/ Compte financier (pour discussion suite au vote bloqué du 29 avril)

Le directeur rappelle quelques éléments marquant de l'exercice 2014 :

- Les ressources propres (38 millions) intègrent exceptionnellement pour 10 millions les anciennes productions de 2013.
- La gestion prudente (limitation du fonctionnement) a permis de faire face aux aléas de l'exercice tout en atteignant l'équilibre budgétaire et de trésorerie.

- Le CEREMA a dû faire face à des dotations aux provisions exceptionnelles (arriérés d'échelons, comptes épargne temps, ...).
- Le CEREMA a subi une neutralisation des amortissements des matériels transférés par l'État, comme le prévoit les règles financières (80 % des matériels étant déjà amortis ! seuls 20 % font l'objet d'un amortissement). Il revient donc à l'État de renouveler les matériels et de faire face au sous investissement du CEREMA.

Le comptable du CEREMA indique que l'apport au fond de roulement de 14,5 millions en 2014 est inférieur au besoin financier mensuel du CEREMA (chaque mois, il faut 17 millions d'euros pour payer les agents).

Le Secrétaire Général (SG) du ministère indique que le CEREMA doit se concentrer sur ses devoirs au regard de sa Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) que l'Etat lui verse. Il doit dégager des marges propres, sa direction étant tout à fait en capacité de bien gérer.

La CGT rappelle la sous dotation du CEREMA à sa création : Pas de fond de roulement, pas de trésorerie, reprise des amortissements sur investissement, ... l'engagement des ministres de sa préservation pris durant 2 ans pour sa création n'est pas tenu, car derrière les arguments budgétaires de façade, il s'agit d'une question politique sur la pérennité du CEREMA compte tenu de sa création. En l'absence d'analyse précise, les éléments dont nous disposons nous convainquent que la création du Cerema a été l'occasion d'une réduction considérable des moyens pour nos missions.

Le CA s'exprime favorablement concernant le mandatement du président à demander soit le transfert en pleine propriété des biens meubles (équipements de labo, ...), soit une dotation supplémentaire pour permettre les investissements de remplacement des matériels.

3/ Budget rectificatif N°2 de l'exercice 2015

Le DG présente les points importants :

- la masse salariale diminue du fait de la prise en compte des retards de gestion
- il y aura une économie de 350 000 € sur le fonctionnement en 2015 et 180 000 € pour la prise en compte du fond handicap (nombre de personnels inférieur au seuil des 6%)
- la SCSP diminue de 2,3 millions d'euros pour tenir compte des événements du début de l'année (augmentation des financements de la sécurité intérieure et extérieure).

Au final, le CEREMA puise 1,8 millions sur son fond de roulement réduit à 5,2 millions d'euros (une semaine de fonctionnement !).

Le SG évoque les difficultés des finances publiques, d'où la baisse de la SCSP proportionnellement à l'effort consenti par tous les ministères. Il estime que dans le contexte actuel, les moyens sont préservés.

Commentaire : Vu le respect de la préservation du protocole, le pire est à venir en 2016 lorsque cette préservation n'existera plus !

Le président constatant un manque d'objectivité dans le transfert de matériel pense que la ponction sur le fond de roulement est une solution de court terme.

Le Budget Rectificatif N°2 est adopté (Contre 5 représentants du personnel ; Abstention 2 personnes qualifiées ; Pour 6 Administration ; 1 Collectivité ; 1 personne qualifiée).

4/ Elaboration du programme d'activité 2016

La CGT dénonce l'absence des comités thématiques et territoriaux prévus par les textes réglementaires, alors que le CEREMA est créé depuis 1 an et demi ! Elle constate que la question du barème n'est jamais évoquée, alors que la production attendue cette année est de 16 mois !!!

La représentante de la Direction de la Sécurité Routière (DSCR) est en désaccord avec la diminution de son domaine d'activité justifiée par une diminution de la production. Elle indique que le ministère de l'intérieur dont elle dépend a sollicité le premier ministre sur ce point.

La représentante de la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM) demande une amélioration du processus de programmation et de la traçabilité des demandes.

Le DG assume la baisse de production de l'activité sécurité routière et indique qu'il n'y a pas eu suffisamment d'anticipation dans le renouvellement des compétences.

Il reconnaît que les comités thématiques et territoriaux n'existent pas et que c'est une faiblesse.

Le programme d'activité 2016 est adopté (Contre DSCR, 2 CGT et 1 FO ; Abstention 2 CFDT-UNSA ; Pour 5 Administration, 3 personnes qualifiées, 1 collectivité)

5/ Conventions-Cadres de partenariat avec l'INERIS et IRSTEA

Les conventions cadre avec l'INERIS et l'Irstea sont adoptés à la majorité avec l'abstention de FO.

6/ Barèmes de remboursement des frais de déplacement

Le directeur présente son projet en indiquant qu'il résulte d'une négociation acharnée avec le ministère des finances, qui n'appelle aucune négociation.

La CGT porte les revendications de la pétition signée par 693 agents, FO ayant eu 800 réponses dénonçant le manque de revalorisation des indemnités et la CFDT proposant 2 amendements (augmentation du taux le soir uniquement et une augmentation dans les communes de plus de 200 000 habitants).

Le président indique que l'effort du CEREMA est conséquent et que le vote est bloqué.

La CGT pointe la non revalorisation des taux à l'international et demande que le DG soit mandaté pour négocier à nouveau sur la base des propositions des représentants du personnel.

Le président et le DG rejettent cette demande.

Les amendements CFDT ont été rejetés (Pour les 2 CFDT-UNSA ; Abstention FO et 3 personnes qualifiées ; Contre les 6 Administration et les 2 CGT)

Explication du vote CGT : Les représentants CFDT/UNSA proposaient une revalorisation des repas uniquement pour le soir (midi inchangé à 15,25€ – soir 20,75€). La majeure partie des agents n'auraient eu aucune revalorisation, ce qui n'est pas acceptable pour la CGT. La CGT préfère en outre en rester à une revalorisation homogène plutôt que privilégier certains déplacements.

La proposition du directeur général est adoptée sur l'augmentation des indemnités (Contre FO ; Abstention 2 CFDT-UNSA ; Pour 2 CGT, 6 Administration et 3 personnes qualifiées).

Explication de vote : Contrairement à ce qu'affirmait la CFDT/UNSA dans son compte rendu du conseil d'administration du 29 avril dernier, la CGT ne sait pas que voter « contre ». Ce n'est pas l'évolution plus ou moins importante ou cosmétique des projets de l'administration qui importe, mais l'évolution concrète de la situation des agents. La CGT peut voter contre le projet stratégique, alors que des amendements intersyndicaux ont été adoptés, car au final ce projet dégrade la situation du Cerema, tandis qu'elle peut voter pour la revalorisation des frais de déplacements, même si l'administration reste sourde à ses revendications, dès lors que la revalorisation proposée améliore les conditions de déplacement des agents. Cela ne nous empêchera bien sûr pas de continuer à porter nos revendications. Nous appelons d'ailleurs les agents à continuer à signer la [pétition](#) pour donner du poids à notre action.

En outre, ce vote favorable de la CGT sur la proposition du directeur général n'est pas une surprise pour nos lecteurs. En effet, nous écrivions dans notre [compte rendu du comité technique du 19 mai dernier](#) : « Toute amélioration même très insuffisante étant bonne à prendre, la CGT préfère le Cerema avec ces nouvelles règles qu'avec les dispositions actuelles. Elle affirme néanmoins que cette proposition n'est pas à la hauteur des enjeux. ».

Si la revalorisation proposée par la direction avait été rejetée par le CA avec l'abstention des représentants CFDT/UNSA et le vote contre du représentant FO, comment se seraient-ils justifiés auprès des agents ?

7/ Déclarations d'intérêts des membres du conseil d'administration

Le principe d'une déclaration simple est adopté à l'unanimité.

Cette disposition sera mise en oeuvre chaque année au mois de septembre.

Prochain Conseil d'Administration le 27 octobre à Bron de 10h à 13h